

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 24 Août 2026
	Délibération N° : 20260824-05
OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU VISO.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-six, le 24 d'août à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/08/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Florian BOURCIER – Charles LACROIX – Stéphane LAPUJOLADE – Elisabeth LAURENS -
Elise MAROILLEY – Elise VINET- Frédérique ANDREWS – Corinne LUCCHESI – Sarah BUES.

POUVOIRS : 4

Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Frédérique ANDREWS – Florent BUES a donné pouvoir à Sarah BUES – Dominique ALLAIS a donné pouvoir à Charles LACROIX – Jean-Sébastien BURSTERT a donné pouvoir à Elise MAROILLEY.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane LAPUJOLADE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Commune auprès de l'Association Foncière Pastorale du Viso, pendant la durée de leur mandat,

Après appel de candidatures, Madame Elisabeth LAURENS et Madame Carine AUDIER-MERLE ont fait savoir qu'elles se portaient candidates titulaires, et Monsieur Charles LACROIX et Madame Corinne LUCCHESI se portent candidats suppléants pour remplir ces fonctions. Il est ensuite procédé au vote :

Ont obtenu :

Pour les titulaires :

- Madame Elisabeth LAURENS : 13 voix pour
- Madame Carine AUDIER-MERLE : 11 voix pour et 2 abstentions

Pour les suppléants :

- Monsieur Charles LACROIX : 13 voix pour
- Madame Corinne LUCCHESI : 13 voix pour

Le Conseil Municipal :

DESIGNE pour représenter la Commune auprès l'Association Foncière Pastorale du Viso :

- **Déléguées titulaires :**
Madame Elisabeth LAURENS
Madame Carine AUDIER-MERLE
- **Délégués suppléants :**
Monsieur Charles LACROIX
Madame Corinne LUCCHESI

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 005-200083517-20260824-2026082405-DE

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.